

Éditorial

Ruiz des villes et Ruiz des champs

Claude Ansermoz

Rédacteur en chef



C'est aussi dans les campagnes que Rebecca Ruiz a gagné cette campagne. Dans les bastions historiques de la droite, la candidate socialiste a fait bien mieux que limiter la casse. Dans certaines villes ou chefs-lieux de la Broye-Vully, du Gros-de-Vaud, du Jura-Nord vaudois, fiefs présumés ou potentiels du candidat Pascal Dessauges, elle arrive même en tête. Comme à Moudon, qui sert de paysage à son affiche. Cette «délausannisation» est à mettre à son crédit. De son côté, divisée, la gauche radicale ne dépasse guère le syndrome du score honorable. Et le PDC Axel Marion fait nettement moins bien qu'Emmanuel Gétaz (Vaud Libre) en 2011 (10%) dans le rôle de trublion centriste.

Dans un canton qui va bien et dont le gouvernement, malgré quelques soubresauts, fonctionne, l'UDC apprend une nouvelle fois qu'on ne gagne pas en faisant peur. Non, les Vaudois qui votent ne craignent pas d'avoir cinq femmes au Conseil d'État, pas plus qu'ils n'estiment que l'origine «hispanique» de certaines ministres ne pose problème. Même le contrat estampillé «copain-coquin» de la criminologue à l'État de Vaud n'aura pas fait mouche.

Enfin, l'UDC - et dans une moindre mesure la droite dans son ensemble - a de la peine à choisir le bon candidat. Quand on préfère un préfet inconnu à son propre chef de groupe au Grand Conseil, on peut bien sûr saluer l'exercice de la démocratie de congrès, mais on se tire surtout une roquette dans le pied. Surtout quand on part au combat contre une machine à profiler des candidats comme la gauche vaudoise sait visiblement si bien en produire.

De l'avis de certains, on n'aurait pas assez parlé de programmes pendant la campagne. Le PSV a beau jeu de se glisser dans l'héritage contemporain du monstre politique qu'est Pierre-Yves Maillard. Dans ce second tour qui - au vu des possibles reports de vote - semble joué d'avance, le candidat UDC a certainement mieux à faire et à tenter que de répéter que le bilan du partant socialiste est excellent. À lui de montrer désormais pendant les trois prochaines semaines que sur des enjeux aussi cruciaux que la fiscalité, le social, la santé ou même l'environnement et l'agriculture - il n'est pas candidat à un département mais à une fonction -, l'homme et le politicien ont quelque chose d'intéressant et d'alternatif à proposer. Ces vingt jours ne seront pas de trop.

Pages 2, 3, 4, 5 et 6

L'image du jour Ce week-end, comme ici en Lituanie, on a fêté la Saint-Patrick



AFP/PETRAS MALUKAS

Réflexions

Attention à ne pas détricoter la péréquation!

L'invité

Pierre Dessemontet
Député, vice-président du Parti socialiste vaudois



Dans le débat sur les finances communales et les relations canton-communes, on a pu lire ici et là que la péréquation intercommunale serait coupable, aux côtés de l'application de la RIE III vaudoise et de la facture sociale, des problèmes financiers vécus par les communes, et qu'il conviendrait donc de modérer une péréquation devenue hors de contrôle. Or, qu'en est-il vraiment?

En préambule, tordons le cou à une conception voulant que les communes sont de par leur gestion seules responsables de leur santé financière, selon laquelle il existerait des villes et villages bien gérés dont les impôts sont bas, et d'autres mal gérés dont les impôts sont hauts. Or, c'est épouvantablement réducteur. Le niveau de l'imposition communale dépend de nombreux facteurs, dont deux ressortent.

Premièrement, le niveau de revenus de la population varie avec la géographie bien plus qu'en fonction de la gestion opérée par les élus locaux: il y a des régions riches et d'autres qui le sont moins. Ces différences, évidentes, se retrouvent au niveau de l'imposition: les communes à population aisée ont ainsi un taux d'imposition plus bas que celles dont la population est plus modeste - et ce n'est pas l'apanage des villes. Par exemple, 58 des 73 communes du Jura-Nord vaudois, villes et villages confondus, ont un taux égal ou supérieur à 70 points; a contrario, 37 des 47 communes du district de Nyon, dont tous ses centres, bénéficient d'un taux inférieur.

La seconde grande différence structurelle a trait à l'impôt sur les personnes morales. En moyenne, ils représentent 12% du total des impôts communaux, mais ce chiffre varie énormément selon les communes. Il s'agit en l'espèce d'une loterie: certaines accueillent, par chance, des sièges d'entreprises florissantes et voient leurs revenus exploser, alors que la grande majorité des autres ne touchent pratiquement rien de cet impôt - sans que cela ne soit relié d'ailleurs au nombre de places de travail qu'elles abritent.

Exiger, dans ce cadre, de réduire la voilure de la péréquation intercommunale, c'est demander aux communes pauvres de bien vouloir se serrer la ceinture au profit des communes riches qui consi-

«Certaines communes accueillent, par chance, des sièges d'entreprises florissantes et voient leurs revenus exploser»

dèrent qu'elles paient trop à la solidarité. C'est priorer un contribuable qui paie déjà 80 points d'impôt de péjorer la situation financière de sa commune au profit d'un contribuable à 55 points qui refuse de voir ce taux passer à 60.

Pierre Grandjean, ancien président de l'Union des communes vaudoises et père de la péréquation, rappelait qu'elle avait été mise en place afin notamment d'éviter aux communes une solution plus radicale, celle du taux unique.

Ne nous y trompons pas: la péréquation intercommunale, là où elle se trouve, est un rempart contre cette solution. Celles et ceux qui envisagent de la démonter feraient bien de s'en souvenir.

L'étonnante alliance du pape et du grand imam

L'invité

Philippe de Vargas
Ancien directeur de collègue



La nouvelle est passée presque inaperçue: le 4 février dernier, le pape et le grand imam d'Al-Azhar, probablement les deux principaux chefs religieux du monde, ont signé un «Document sur la fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune». C'est un appel vibrant à la paix, à la liberté, à la justice et à la fraternité universelle, contre l'athéisme, la pensée matérialiste, la cupidité, la haine et la violence: accord historique «courageux et prophétique», selon le Vatican, qui prépare un avenir lumineux pour tous les humains!

Malheureusement, dans leur soif d'entente et d'harmonie, les auteurs de la déclaration me semblent verser dans le négationnisme. En effet, au lieu de reconnaître que les religions ont souvent appelé à la haine et à l'usage de la force, ils affirment que «les religions n'incitent jamais à la guerre [...] ni n'invitent à la violence». Ces maux résulteraient simplement d'interprétations abusives des textes fondateurs par des leaders dévoyés qui ont induit les croyants en erreur.

Les deux chefs religieux font donc l'impasse sur les nombreux passages de l'Ancien Testament et du Coran qui exigent l'extermination des impies et des corrompus; ils oublient les appels à la guerre sainte de Muhammad contre les «mécrites» ou de saint Bernard contre les musulmans et les hérétiques cathares.

Ce négationnisme confortable dispense le catholicisme et l'islam d'une relecture critique d'une partie de leurs textes sacrés, relecture qui situerait certains

passages dans leur contexte historique, les relativiserait et s'en distancierait clairement. Maints théologiens catholiques et surtout protestants ont sauté le pas. En revanche, ce revirement paraît actuellement difficile, voire impossible pour la plupart des théologiens musulmans, encore paralysés par la doctrine classique de l'«infaillibilité du Coran, qu'ils considèrent littéralement comme Parole de Dieu et non comme parole d'hommes inspirés de Dieu certes, mais faillibles.

Nos deux auteurs vont encore plus loin quand ils déclarent: «Le pluralisme et les diversités de religions [...] sont une sage volonté divine.» Voilà qui s'oppose frontalement à la prétention d'à peu près chacune d'être la seule vraie religion!

«Un appel vibrant à la paix, à la liberté, à la justice et à la fraternité universelle»

Traditionnellement, les Églises chrétiennes imputent les séparations entre croyants à leur faiblesse et les considèrent comme une désobéissance à la volonté divine. Le «Document» dit au contraire que la diversité des religions est voulue de Dieu, de même que la liberté individuelle de croyance.

Affirmation peut-être visionnaire, qui pose l'existence d'un seul Dieu dépassant infiniment les diverses représentations que s'en font les humains, à travers les prismes de leur époque, de leur culture et de leur sensibilité; assertion qui avive aussi l'opposition, au sein de chaque religion, entre traditionalistes intransigeants et libéraux tolérants: vifs débats en perspective!

* Texte complet sur le site w2.vatican.va